

Inclusion systématique : la FAQ !

(Foire Aux Questions)



Face aux nombreuses interrogations le **SNUDI FO** répond à vos questions pour que chacun puisse comprendre les enjeux pour l'école publique.

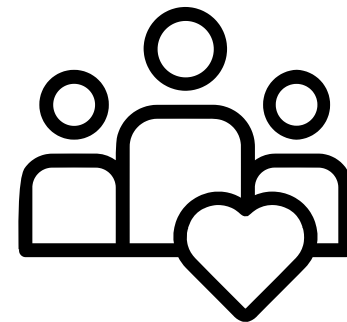
Est- ce que dire non à l'inclusion systématique et forcée, c'est **rejeter les élèves en situation de handicap** ?

NON,

C'est au contraire **défendre le droit de ces enfants** à bénéficier d'une prise en charge pluridisciplinaire:

- **médicale,**
- **paramédicale,**
- **éducative,**
- **pédagogique**
- **et sociale**

dans un **environnement protégé.**



→ Plus cette prise en charge est **précoce**, plus la **récupération d'une partie des fonctions cognitives** peut se réaliser, **améliorant** ainsi leurs **capacités de communication** et par conséquent **leur vie sociale**, ainsi que **celle de leurs familles.**



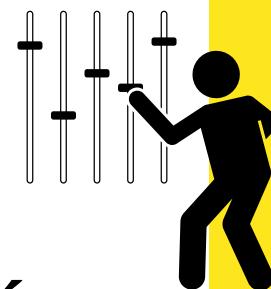
Est- ce que dire non à l'inclusion systématique et forcée,
c'est être **contre l'inclusion scolaire** ?

NON,

C'est au contraire **défendre une inclusion pensée à partir des besoins de l'élève**, qui peuvent varier dans le temps.

C'est vouloir l'**inclusion en classe ordinaire à chaque fois que c'est possible**, en ajustant au millimètre:

- le **temps scolaire**
- les prises en charge **médicales** et/ou **paramédicales**,
éducatives,
- et **permettre** une prise en charge en **établissement spécialisé** à chaque fois que c'est nécessaire et **notifié par la MDPH**.



➡ **"Il ne s'agit pas d'être pour ou contre l'inclusion.**

Au **FO** nous sommes **POUR que chaque élève** en situation de handicap, chaque élève en difficulté, chaque élève avec un besoin particulier **reçoive des conditions d'apprentissage adaptées à sa situation particulière.**

Les solutions ne peuvent être qu'individuelles parce que les difficultés, les handicaps sont individuels.

L'inclusion ne peut être faite qu'au cas par cas, quoi qu'il en coûte. Or les gouvernements font exactement le contraire."

F. Volle, secrétaire général du SNUDI FO

En quoi consistent les **établissements spécialisés** ?

Les établissements du secteur médico-éducatif (IME) sont **reconnus comme établissements d'enseignement**.

Ils assurent à la fois

- la **scolarisation** et
- la **compensation du handicap**,

par un **accompagnement médical ou médico-social**.

(Code ASF L312-1 -1, 2°).

Plus de 50 % d'entre eux sont des **IME**, *Instituts médico-éducatifs*, les autres établissements se répartissent en **ITEP**, *Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques*, en **IEM**, *Instituts d'Education motrice*, en *Etablissements pour Enfants Polyhandicapés*...

Il existe aussi différentes formes d'Instituts, notamment pour les sourds et les malentendants, pour les aveugles et les malvoyants.

A l'intérieur il y a des **unités d'enseignement et des enseignants spécialisés affectés par l'Education Nationale**.

La scolarisation est donc possible dans ces établissements.

Sont également développés des parcours partagés, c'est à dire des

inclusions scolaires individuelles dans les écoles ou établissements scolaires à proximité.

Des projets et activités communes sont également organisés avec les structures culturelles et sportives de leurs secteurs.



Le gouvernement explique que **favoriser l'inclusion, c'est pour favoriser le bien être** des élèves en situation de handicap, est-ce vraiment l'objectif ?

NON,

L'OBJECTIF EST DE RÉDUIRE LES COÛTS DE SCOLARISATION :
EN 2021,

- coût moyen annuel en **établissement spécialisé** : **47 600€** (source CNSA) 
- coût moyen annuel en **classe ordinaire** : **7200€** (source INSEE).

**UN ÉLÈVE SCOLARISÉ DANS DES STRUCTURES SPÉCIALISÉES
COÛTE DONC ENVIRON 7 FOIS PLUS CHER À L'ÉTAT
QU'UN ÉLÈVE SCOLARISÉ DANS UNE CLASSE ORDINAIRE.**



L'argument du bien être, de l'égalité des droits et des chances n'est donc qu'un prétexte destiné à couvrir le **désengagement de l'Etat.**

La logique gouvernementale d'une inclusion scolaire systématique à marche forcée, au prétexte d'œuvrer pour le bien des élèves, n'est-elle pas, en effet, la même lorsqu'on nous présente les soins en ambulatoire comme une panacée alors même que l'hôpital public est en train d'être mis à mort ?

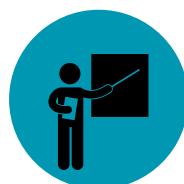


Les ministres de l'éducation expliquent que le problème, c'est le **manque de formation des enseignants, qui ne sont pas capables** d'accueillir certains élèves en situation de handicap ?

NON,

Car **au-delà d'un certain degré de handicap, voire de difficultés d'ordre psychologique,**

- ni un enseignant,
- ni une AESH,



aussi bien formés soient-ils **ne pourront jamais remplacer :**

- un médecin,
- un psychologue
- ou un soignant spécialisé.



LA PÉDAGOGIE NE REMPLACERA JAMAIS LES SOINS.

Les chiffres sont éloquentes concernant la

FORMATION DES ENSEIGNANTS :

en une vingtaine d'années, elle **est passée de :**

- **750 heures** sur 2 années, dont une sur le terrain,
- à **300 heures** sur une 1 seule année.



Jusqu'en 2004, les enseignants spécialisés obtenaient un diplôme et partaient ensuite enseigner dans les établissements spécialisés, ITEP ou IME, ou dans les Rased (*Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté*), créés en 1990 mais dont **les effectifs n'ont cessé de décroître, du fait des suppressions de postes.**

Le fait de placer certains des élèves en situation de handicap dans des établissements spécialisés, n'est-ce pas les isoler des autres enfants, ne pas les traiter à égalité ?

NON,

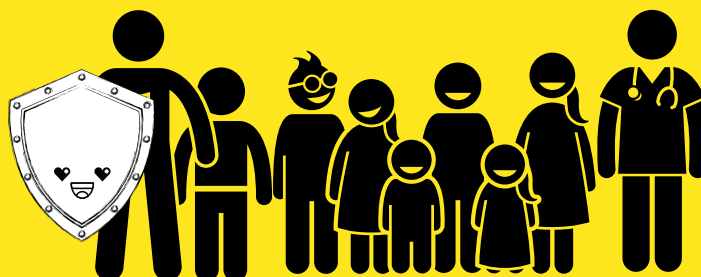
Le but n'est pas de les isoler mais de **leur permettre d'être pris en charge selon leurs besoins, avec une équipe pluridisciplinaire.**

C'est également **les protéger de contraintes trop lourdes** voire insupportables et **qui vont aggraver ou générer des troubles supplémentaires.**



Prétendre que l'école ordinaire peut scolariser tous les enfants est un leurre, surfant sur le souhait légitime de chaque parent que son enfant aille à l'école comme tous les enfants qui se heurte parfois à la réalité, selon l'intensité du handicap de l'enfant.

Il est alors nécessaire, dans l'intérêt de l'enfant, et afin de ne pas nier ses besoins individuels et sa vulnérabilité, de **lui donner une place spéciale, spécifique, raccordée en permanence à la perspective de la meilleure vie sociale possible.**



Certaines familles sont favorables à l'inclusion,
ne doit-on pas **entendre leur volonté d'avoir leurs enfants à l'école avec les autres, sans distinction ?**

OUI,

C'est une demande compréhensible, par définition, un parent et un professionnel ne porteront jamais tout à fait le même regard sur un enfant.

Comment pourrait-il en être autrement ?

Mais lorsque **le cadre scolaire**, même aménagé profondément,

- **génère** et parfois **accentue les manifestations de souffrance de l'enfant,**
- **que ces situations de crises ne parviennent pas à être diminuées,**
- que l'enfant ne retire **aucun ou très peu de bénéfice** à sa scolarisation dans le milieu ordinaire,

il devient nécessaire de proposer **un autre cadre, ponctuellement ou plus durablement, afin d'aider l'enfant à évoluer de façon positive.**



NE PAS LE FAIRE C'EST EN RÉALITÉ ABANDONNER CES ENFANTS ET LES PRIVER DE LEURS DROITS.



LE GOUVERNEMENT JOUE SUR LA **CULPABILISATION** : LES ENSEIGNANTS REJETTERAIENT LES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP. EST-CE LE CAS?

NON,

C'est une manipulation visant à **couvrir le désengagement de l'Etat** :
en accusant les enseignants d'exclure les élèves en situation de
handicap, le gouvernement tente de dissimuler la réalité :



son école inclusive est une mascarade

Quand un enfant griffe, mord, frappe, crache dans une classe,
se fait lui-même saigner,

IL N'EST PAS INCLUS

sa souffrance, ses difficultés sont au contraire **exposées publiquement**
et entraînent au mieux la distance, au pire le rejet.

Quand la présence d'un enfant à l'école se résume à **circuler dans les
couloirs, la cour, les toilettes, sous la surveillance d'un AESH**, ou bien à
**être enfermé dans une salle de « repli » avec 1, 2 ou 3 adultes pour le
contenir,**

C'EST DE LA MALTRAITANCE.

Les enseignants sont ainsi contraints par
le gouvernement et leur hiérarchie à
participer involontairement à cette maltraitance.
C'est cela qu'ils dénoncent et qu'ils rejettent.



Voilà pourquoi Le **SNUDI FO** est CONTRE “l’inclusion **SYSTEMATIQUE**” ET NON CONTRE “l’inclusion”!

En défense de l’enseignement spécialisé et des AESH, il revendique:

- La **défense de l’enseignement spécialisé et adapté**,
- Le **maintien et la création des places nécessaires** dans les établissements sociaux et médico-sociaux,
- Un **statut de fonctionnaire** et un **vrai salaire pour les AESH**,
- Des **recrutements d’AESH** et de **moyens humains à hauteur des besoins**,
- L’**abandon des mesures prises dans le cadre de l’acte 2 de l’Ecole inclusive** (*statut d’emploi d’ARE fusionnant les AESH et les AED, mise en place des pôles d’appui à la scolarité permettant à l’Education nationale de mettre la main sur les notifications MDPH*)
- L’**ouverture de discussions** avec les organisations syndicales sur la base des revendications des personnels.



Se syndiquer, c’est s’organiser collectivement avec le syndicat pour mener les combats ensemble et gagner sur les revendications.



Pour les enfants, être scolarisé en **établissement spécialisé**, n'est-ce pas une **perte de chance** de pouvoir suivre un cursus classique et de pouvoir avoir accès à l'école dite « traditionnelle »?

NON,

La perte de chance **ne vient pas de la scolarisation en établissement spécialisé** mais plutôt du **manque**:

- de places,
- de postes
- de personnels



dans la **santé**, le **médico social** et l'**éducation nationale**.

Les enfants en situation de handicap **doivent pouvoir être suivis et pris en charge le plus tôt possible** avec **tous les moyens humains et techniques nécessaires** afin de **réduire l'impact de leurs restrictions d'autonomie**,
ce qui leur permettra d'accéder aux
meilleures conditions de scolarisation et d'étude.

Inclusion systématique :

Quel est l'avis de ANDEPHI,

*Association Nationale de Défense
des Personnes Handicapées en Institution
(IME, IMPRO, ESAT, MAS) ?*



Quel est l'avis de ANDEPHI,
*Association Nationale de Défense
des Personnes Handicapées en Institution
(IME, IMPRO, ESAT, MAS) ?*

“Le transfert de l'évaluation des enfants handicapés à des services du ministère de l'éducation nationale
au **détriment des MDPH**

**NE DOIT PAS ÊTRE UN MOYEN DE RÉDUIRE LES DIVERSES
COMPENSATIONS AUXQUELLES A DROIT UN ENFANT
HANDICAPÉ.**

Il ne faudrait pas que, *sous couvert d'une tendance à une inclusion totale*, cela permette, de manière sournoise, de **faire des économies sur les compensations que peut avoir**, en toute légitimité, **un enfant handicapé.**

Notre association, depuis des années, regrette que **le mot inclusion utilisé systématiquement** soit en fait un moyen pour **faire des économies en s'enveloppant de bons sentiments.**

Qui peut être contre l'inclusion ?

Comment peut-on vouloir gommer une partie de la prise en charge assurée par les établissements spécialisés dans le domaine de l'inclusion ?

Notre association se méfie du contexte libéral de notre société où **les priorités sont définies, tout d'abord, financièrement**. Penser qu'une désinstitutionnalisation imposée règlera tous les problèmes de prise en charge est illusoire.

Les plus handicapés seront encore une fois mis à l'écart.

Il ne faudrait pas que cette volonté masque un souci permanent de faire des économies au sein d'une Europe libérale.

Certes, l'amendement CRETON disparaîtra progressivement.

Ce seront les familles qui prendront le relais, "à la maison", avec quelques services de prise en charge ponctuels.

Ainsi, on pourra dire que tout le monde a une solution.

- **MANQUE DE SOLUTIONS DE PRISE EN CHARGE,**
- **DÉSINSTITUTIONNALISATION SANS CONTENU A MARCHÉ FORCÉE,**
- **MANQUE IMPORTANT DE PERSONNEL,**

LES PARENTS SONT INQUIETS POUR L'AVENIR."